

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

20-109

Séance du 15 octobre 2020

Approbation de la
décision budgétaire
modificative N°1 du
budget principal et des
budgets annexes de
l'eau et de
l'assainissement

Le 15 octobre 2020, à 19 heures.

Les membres du conseil de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 96, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

Mme Maryline MORALLET – Mme Marie-Laure FRIEZ – M. Alexandre MANÇANET – M. Rafaël RODRIGUEZ – Mme Delphine MENTRÉ – M. Eric KOEBERLÉ – Mme Florence BESANCENOT – M. Jacques BONIN – Mme Loubna CHEKOUAT – M. Philippe CHALLANT – M. Alain PICARD – Mme Marie-France CEFIS – M. Stéphane GUYOD – M. Samuel DEHMECHE – M. Pierre CARLES – M. Thierry BESANÇON – Mme Michèle JEANNENOT – Mme Françoise RAVEY – Mme Marianne DORIAN – M. Miltiades CONSTANTAKATOS – M. Joseph ILLANA.

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY - **Angeot :** M. Michel NARDIN - **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN - **Autrechêne :** Mme Corinne AYMONIER - **Banvillars :** - **Bavilliers :** M. Gérald LORIDAT - **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT – M. Ian BOUCARD – M. Sébastien VIVOT – Mme Marie-Hélène IVOL – M. Tony KNEIP – Mme Rachel HORLACHER – M. Loïc LAVAILL - Mme Charlene AUTHIER – M. Jean-Marie HERZOG - Mme Marie STABILE – M. Yves VOLA – Mme Marie-Thérèse ROBERT – Mme Parvin CERF – M. David DIMEY – Mme Corinne CASTALDI – M. Nikola JELICIC – M. René SCHMITT – Mme Zoé RUNDSTADLER – Mme Marie-José FLEURY - **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN - **Bessoncourt :** - **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER - **Botans :** - **Bourogne :** - **Buc :** Mme Edith PETEY - **Charmoix :** - **Châtenois-les-Forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI – M. Florian BOUQUET - **Chèvremont :** - **Cravanche :** M. Julien COULON – **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN - **Danjoutin :** - **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN - **Eguenigue :** M. Michel MERLET - **Eloie :** M. Eric GILBERT - **Essert :** M. Frédéric VADOT - Mme Hafida BERREGAD - **Evette-Salbert :** - **Fontaine :** * - **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN - **Fousse-magne :** M. Arnaud MIOTTE – **Frais :** - **Lacollonge :** M. Michel BLANC - **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON - **Larivière :** M. Sylvain RONZANI - **Menoncourt :** M. Michaël JÄGER – **Meroux-Moval :** - **Méziré :** - **Montreux-Château :** M. Philippe CREPIN - **Morvillars :** - **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX - **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL – Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Jean-Pierre CNUDE - **Petit-Croix :** * - **Phaffans :** * - **Reppe :** M. Olivier CHRÉTIEN - **Roppe :** - **Sermamagny :** - **Sévenans :** - **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS - **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER - **Valdoie :** M. Bülent KILICPARLAR – Mme Marie-Paule MERLET – Mme Danièle SAILLEY - **Vauthiermont :** - **Vétrigne :** M. Alain SALOMON - **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS, Conseiller communautaire délégué
M. Pierre FIETIER, Conseiller communautaire délégué
M. Thierry PATTE, titulaire de la commune de Banvillars
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, titulaire de la commune de Bavilliers
M. Pierre-Jérôme COLLARD, titulaire de la commune de Belfort
Mme Nathalie BOUDEVIN, titulaire de la commune de Belfort
M. Brice MICHEL, titulaire de la commune de Belfort
Mme Latifa GILLIOTTE, titulaire de la commune de Belfort
Mme Mathilde NASSAR, titulaire de la commune de Belfort
Mme Samia JABER, titulaire de la commune de Belfort
M. Bastien FAUDOT, titulaire de la commune de Belfort
M. Julien PLUMELEUR, titulaire de la commune de Charmois
M. Jean-Paul MOUTARLIER, titulaire de la commune de Chèvremont
Mme Martine PAULUZZI, titulaire de la commune de Danjoutin
M. Alain FOUSSERET, titulaire de la commune de Danjoutin
M. Alain FIORI, titulaire de la commune de Petit-Croix
Mme Christine BAINIER, titulaire de la commune de Phaffans
M. Jean-François ROUSSEAU, titulaire de la commune de Roppe

Pouvoir à :

M. Damien MESLOT, Président
M. Fabrice JACQUES, suppléant de la commune de Fontaine *

M. Eric KOEBERLÉ, 6^e Vice-président
M. Jean-Marie HERZOG, titulaire de la commune de Belfort
Mme Marie-Hélène IVOL, titulaire de la commune de Belfort
M. Loïc LAVAILL, titulaire de la commune de Belfort
M. Sébastien VIVOT, titulaire de la commune de Belfort
M. René SCHMITT, titulaire de la commune de Belfort

M. Alexandre MANÇANET, 3^e Vice-président
M. Roland JACQUEMIN, titulaire de la commune de Vézelois

Mme Isabelle SEGURA, suppléante de la commune de Petit-Croix *
M. Hubert FRANÇOIS, suppléant de la commune de Phaffans *
M. Alain SALOMON, titulaire de la commune de Vétrigne

Secrétaire de Séance : Mme Marianne DORIAN**Ordre de passage des rapports :** 1 à 65

La séance est ouverte à 19 h 00 et levée à 23 h 50.

Mme Marie-José FLEURY, titulaire de la commune de Belfort, entre en séance à l'examen du rapport n° 10 (délibération n° 20-107).

M. David DIMEY, titulaire de la commune de Belfort, quitte la séance à l'examen du rapport n° 48 (délibération n° 20-145) et donne pouvoir à Mme Corinne CASTALDI, titulaire de la commune de Belfort.

M. Michel NARDIN, titulaire de la commune d'Angeot, quitte la séance à l'examen du rapport n° 48 (délibération n° 20-145) et donne pouvoir à M. Roger LAUQUIN, titulaire de la commune d'Argiésans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

090-200069052-20201015-20-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Date affichage

le 21 OCT. 2020



Direction des finances

Références : MM/JS/RB/CN/JMG/CM

Mots-clés : Budget

Code matière : 7.1

Objet : Approbation de la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

La décision budgétaire modificative présentée ci-dessous prend en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le présent rapport résume les informations financières présentées dans la maquette budgétaire qui est transmise en annexe.

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 28 K€. Cette évolution correspond à des ajustements dont les principaux mouvements sont :

- la perception de deux subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la GEMAPI pour 38 K€,
- une subvention versée par la BPI pour le projet « La Fabrique à Entreprendre » pour 27 K€,
- un ajustement de + 17 K€ du montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle suite à la réception de la notification,
- un ajustement du FCTVA pour + 4 K€,
- un ajustement du montant du FPIC suite à notification de - 4 K€,
- une diminution des recettes issues de la participation des communes au service des Gardes Champêtres de - 23 K€,
- la subvention de 32 K€ pour le projet « Périscolaire numérique » dans le cadre du TIGA ne sera pas versée (la réalisation de l'action ayant été reportée).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Après ajustements, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de 10 K€.

Suite à une demande du Comptable du Trésor public, la participation versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules doit être imputée en charges de gestion courante (chapitre 65) et non plus en charges à caractère général (chapitre 011). Cette modification d'imputation est sans impact sur l'équilibre budgétaire.

L'ajustement de la contribution au FPIC suite à notification, conduit à une diminution des prévisions budgétaires de - 34 K€.

➤ Les subventions de fonctionnement

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Une somme de 2 500 € à l'association « Inser-vêt » dans le cadre du partenariat avec la Ressourcerie 90. Il s'agit de soutenir une étude dans le but de lancer des actions de sensibilisation à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage.
- Une somme de 1 000 € à l'association Bonus Track (voir délibération spécifique),
- Des subventions à des organismes et associations pour un montant total de 22 550 € dans le cadre du projet « La Fabrique à Entreprendre ». Il s'agit de l'utilisation des fonds de la subvention versée par la BPI (voire recettes de fonctionnement) :
 - 4 796 € à Coopilote,
 - 3 997 € à BGE,
 - 3 863 € à la CMAI,
 - 2 765 € à la MIFE,
 - 2 282 € à la CCI 90,
 - 2 098 € à l'ADIE,
 - 1 349 € à la CCI 25,
 - 800 € à Franche-Comté Active,
 - 600 € à Initiative 25-90.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Des recettes d'investissement nouvelles sont inscrites pour un montant de 221 K€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- produit de la cession de l'immeuble rue des Bleuets à Bessoncourt : + 200 K€
- DSIL : + 164 K€
- FCTVA : + 100 K€
- la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération aux travaux de la ligne SNCF Belfort-Delle est revue à la baisse de 244 K€ suite à la décision commune des différents partenaires de ne pas procéder aux remboursements des avances versées au début des travaux mais de les déduire directement du solde restant dû.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 881 K€.

La principale dépense est de 650 K€ pour la participation complémentaire au capital de la SODEB.

On note également la révision des Autorisations de programme – Crédits de paiement pour 476 K€ (voir infra).

Une diminution de la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération aux travaux de la ligne SNCF Belfort-Delle de 244 K€ (voir plus haut).

3. Opérations d'ordre

Dans le cadre du travail entrepris sur l'actif de la collectivité, des régularisations sont nécessaires suite à de mauvaises imputations comptables pour un montant de 10 335 K€. Ces opérations sont neutres en dépenses et en recettes.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	28 062,00 €
Total des recettes de fonctionnement	28 062,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-9 862,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	-9 862,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	37 924,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	221 262,00 €
Opérations d'ordre	10 526 493,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	37 924,00 €
Total des recettes d'investissement	10 785 679,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	881 738,91 €
Opérations d'ordre	10 526 493,00 €
Total des dépenses d'investissement	11 408 231,91 €
Besoin de financement (emprunt)	622 552,91 €

Il résulte des inscriptions proposées une hausse du besoin de financement de 622 552.91 €, correspondant à l'impact de la prise de participation complémentaire au capital de la SODEB.

II. Révision des Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Après l'approbation du Compte Administratif 2019, il convient de procéder à des ajustements de crédits de paiement de chaque opération en affectant les crédits non-consommés de 2019 sur le ou les exercices suivants.

Programme : E-école

AP	Montant AP	exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	2 536 166,00 €	2 018 570,96 €	367 595,04 €	150 000,00 €
		Réalisé 2019	247 351,62 €	
		non consommé 2019	120 243,42 €	

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2020
Voté antérieur	2 536 166,00 €	2 018 570,96 €	150 000,00 €
Réalisation 2019		247 351,62 €	
reprise non consommé 2019			120 243,42 €
TOTAL APRES PROPOSITION	2 536 166,00 €	2 265 922,58 €	270 243,42 €

Programme : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

AP	Montant AP	exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	5 906 066,00 €	2 208 273,60 €	1 428 190,21 €	2 269 602,19 €
		Réalisé 2019	1 246 743,79 €	
		non consommé 2019	181 446,42 €	

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2020
Voté antérieur	5 906 066,00 €	2 208 273,60 €	2 269 602,19 €
Réalisation 2019		1 246 743,79 €	
reprise non consommé 2019			181 446,42 €
TOTAL APRES PROPOSITION	5 906 066,00 €	3 455 017,39 €	2 451 048,61 €

Programme : PLH 2016 - 2021

AP	Montant AP	réalisé antérieur	Réalisé 2019	Réalisé au 31/12/2019	CP 2020	CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000,00 €	55 800,00 €	49 000,00 €	104 800,00 €	135 400,00 €	359 800,00 €
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	300 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €	100 000,00 €
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000,00 €	29 257,55 €	25 464,93 €	54 722,48 €	68 535,07 €	56 742,45 €
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220,00 €	50 232,00 €	54 787,00 €	105 019,00 €	100 000,00 €	444 201,00 €
4.4 Lutte contre la vacance	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000,00 €	1 000,00 €	14 714,00 €	15 714,00 €	171 286,00 €	453 000,00 €
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	244 000,00 €
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	282 000,00 €	35 700,00 €	56 800,00 €	92 500,00 €	45 400,00 €	144 100,00 €
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280,00 €	229 000,00 €	25 200,00 €	254 200,00 €	78 400,00 €	42 680,00 €
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	720 000,00 €	284 076,78 €	70 000,00 €	354 076,78 €	150 000,00 €	215 923,22 €
	4 676 500,00 €	685 066,33 €	367 965,93 €	1 053 032,26 €	913 021,07 €	2 710 446,67 €

III. Budget Annexe de l'Eau

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 170 K€. Cette évolution correspond à :

- un remboursement de 24 K€ par l'Etat de la TICFE 2017 concernant des installations qui auraient dû en être exonérées,
- une reprise de la provision pour risque d'impayés pour 145 611 € afin de constater les créances admises en non-valeur 2020 (voir délibération spécifique). La provision sera reconstituée lors du vote du budget primitif 2021.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 170 K€.

A la suite d'une demande du Comptable du Trésor public, la participation versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules doit être imputée en charges de gestion courante (chapitre 65) et non plus en charges à caractère général (chapitre 011). Cette modification d'imputation est sans impact sur l'équilibre budgétaire.

L'ouverture des crédits pour 170 K€ afin de permettre la constatation de créances admises en non-valeur (voir délibération spécifique).

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

3. Opérations d'ordre

Une inscription supplémentaire de 118 K€ est nécessaire pour permettre la constatation de la dotation aux amortissements.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	170 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	170 000,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	170 000,00 €
Opérations d'ordre	118 400,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	288 400,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-118 400,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Opérations d'ordre	118 400,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-118 400,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne fait apparaître aucun besoin de financement nouveau sur le Budget Eau.

IV. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 200 K€. Leur évolution se décompose de la manière suivante :

- Un remboursement de 101 K€ par l'Etat de la TICFE 2017 concernant des installations qui auraient dû en être exonérées.
- Une reprise de la provision pour risque d'impayés pour 99 000 € afin de constater les créances admises en non-valeur 2020 (voir délibération spécifique). La provision sera reconstituée lors du vote du budget primitif 2021.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 195 K€.

Suite à une demande du Comptable du Trésor public, la participation versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules doit être imputée en charges de gestion courante (chapitre 65) et non plus en charges à caractère général (chapitre 011). Cette modification d'imputation est sans impact sur l'équilibre budgétaire.

L'ouverture des crédits pour 195 K€ permet la constatation de créances admises en non-valeur (voir délibération spécifique). Ces dépenses sont en partie permises par la reprise de provisions pour impayés.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Une nouvelle subvention de l'Agence de l'Eau doit être inscrite pour un montant de 13 380 €.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

3. Opérations d'ordre

Une inscription supplémentaire de 6 K€ est nécessaire pour permettre la constatation de la réintégration des frais d'études. Ces opérations sont équilibrées en dépense et en recette au chapitre 041.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	200 196,00 €
Total des recettes de fonctionnement	200 196,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	195 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	195 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	5 196,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	13 380,00 €
Opérations d'ordre	6 505,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	5 196,00 €
Total des recettes d'investissement	25 081,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Opérations d'ordre	6 505,00 €
Total des dépenses d'investissement	6 505,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-18 576,00 €

La décision modificative fait apparaître une diminution du besoin de financement de 18 576 €

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et des instructions comptables M14 et M49,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 82 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie-José FLEURY) 6 abstentions (M. Gérald LORIDAT, M. Michel NARDIN, M. Dominique RETAILLEAU, Mme Zoé RUNSTALDER, M. René SCHMITT –mandataire de Mme Mathilde NASSAR-),

(Mme Hafida BERREGAD, M. Pierre CARLES ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'**adopter** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

d'**approuver** les reprises de provisions pour risques d'impayés sur le budget annexe de l'Eau à hauteur de 145 611 € (cent quarante cinq mille six cent onze euros) et sur le budget annexe de l'Assainissement à hauteur de 99 000 € (quatre vingt dix neuf mille euros),

d'**adopter** la révision des autorisations de programme / crédits de paiements proposée,

d'**approuver** le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du conseil communautaire soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'**autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 15 octobre 2020, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Jérôme SAINTIGNY

